

CHAPITRE IV.—POPULATION*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Statistique de la population générale	145	SECTION 8. LIEUX DE NAISSANCE.....	166
SECTION 1. STATISTIQUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION GÉNÉRALE.....	145	SECTION 9. CITOYENNETÉ.....	168
SECTION 2. MOUVEMENT DE LA POPULATION.....	145	SECTION 10. LANGUE PARLÉE ET LANGUE MATERNELLE.....	169
SECTION 3. ESTIMATIONS DE LA POPULATION ENTRE LES RECENSEMENTS ET ANALYSES COURANTES.....	147	SECTION 11. FRÉQUENTATION SCOLAIRE.....	169
Partie II.—Analyses du recensement de la population générale.	151	SECTION 12. AVEUGLES ET SOURDS-MUETS.....	169
SECTION 1. POPULATION RURALE ET URBAINE.....	151	SECTION 13. OCCUPATIONS.....	170
SECTION 2. SUPERFICIE ET DENSITÉ DE LA POPULATION.....	159	SECTION 14. LOGEMENTS, MÉNAGES ET FAMILLES.....	171
SECTION 3. RÉPARTITION SELON LE SEXE.....	159	SECTION 15. RECENSEMENT QUINQUENNAL DES PROVINCES DES PRAIRIES.....	172
SECTION 4. RÉPARTITION SELON L'ÂGE.....	161	Partie III.—Statistique internationale de la population	181
SECTION 5. ÉTAT CONJUGAL.....	162	SECTION 1. SUPERFICIE ET POPULATION DE L'EMPIRE BRITANNIQUE.....	181
SECTION 6. ORIGINES RACIALES.....	163	SECTION 2. SUPERFICIE ET POPULATION DU MONDE.....	181
SECTION 7. RELIGIONS.....	165		

La documentation recueillie et accumulée à chaque recensement décennal du Canada depuis sa création, en 1867, jusqu'au dernier, celui de 1941, est d'un apport précieux à l'histoire démographique de la nation. Chaque décennie successive vient élargir ses cadres. Les analyses statistiques détaillées et les nombreuses monographies et études sur les différents aspects de la démographie et de l'agriculture font du recensement une mesure statistique des plus importantes des réalisations et du progrès.

Les aspects saillants de l'accroissement de la population sont étudiés sous chacune des rubriques énoncées au synopsis en tête du chapitre, mais non pas nécessairement dans une même édition. *L'Annuaire du Canada* ne peut tout au plus que résumer les abondants résultats du recensement. Les publications du recensement renferment des renseignements plus complets.

La principale raison d'être d'un recensement périodique, sous la constitution canadienne, est de déterminer la représentation à la Chambre des communes, laquelle, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, est basée sur la population (voir p. 92). Le paiement de subsides, par tête, aux provinces est calculé annuellement d'après les estimations de la population tirées des chiffres du recensement. C'est pourquoi chaque personne est recensée comme appartenant à la localité de son domicile ordinaire plutôt qu'à celle où elle se trouve à la date du dénombrement.

Cependant, quelque importante que soit cette raison d'être, le recensement national moderne revêt un caractère d'utilité encore plus grande. Grâce aux renseignements recueillis de la bouche même des gens, il constitue une mesure authentique du progrès social et économique du pays et, partant, peut être utile à l'administration générale de la chose publique, de la sécurité sociale, des programmes de rétablissement, etc.

Historique du recensement.—Un aperçu de l'historique du recensement paraît à la page 104 de *L'Annuaire* de 1947.

* Le présent chapitre a été vérifié par O.-A. Lemieux, directeur de la Division du recensement (démographie), Bureau fédéral de la statistique.